

APPEL À PROJETS

Dispositif 501 « Porter un projet LEADER »

PROGRAMME REGIONAL FEADER 2023-2027 AUVERGNE-RHONE-ALPES GAL AUVERGNE-RHONE-ALPES DES TERROIRS BOURBONNAIS 2023-2027

Fiche-Action n° 1 « Mieux vivre en Bourbonnais »

AAP 1.3 « Revitalisation des centres-bourgs »

Référence PDA : 501-AURGAL0002-FA1-AAP 1.3

Date d'ouverture de dépôt des projets : 01/07/2024

Date limite de dépôt des projets : 31/12/2024

Table des matières

1	Description du dispositif.....	2
2	Porteurs de projets éligibles	2
3	Conditions d'éligibilité	3
4	Dépenses	3
4.1.	Dépenses éligibles	3
4.2.	Dépenses inéligibles.....	4
4.3.	Plancher et plafond de mes dépenses	4
5	Les engagements à respecter dans le cadre de cet appel à projets	4
6	Modalités d'attribution de l'aide pour mon projet	5
6.1.	Financeurs possibles.....	5
6.2.	Modalité de calcul de l'aide	5
6.3.	Enveloppe FEADER total budgétée sur l'appel à projets	5
7	Base réglementaire	5
	Annexe 1 - Grille de sélection relative à l'appel à projets AURGAL0002-FA1-AAP 1.3	7
	Annexe 2 – Liste des communes éligible à l'appel à projets AURGAL0002-FA1-AAP 1.3	8

1 DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Ce dispositif soutient les projets visant à rendre les centre-bourgs plus attractifs (habitats, services à la population, commerces, mobilité, ...) et à maintenir ou créer une valeur ajoutée basée sur les compétences locales tout en préservant les ressources naturelles et en relevant le défi du changement climatique.

A travers l'appel à projets « Revitalisation des centres-bourgs », l'objectif est de :

- Accompagner les mutations territoriales et soutenir de nouvelles formes d'aménager, d'habiter, de réhabiliter intégrant les évolutions sociétales, les solidarités intergénérationnelles
- Limiter le déficit en services à la population et de commerces en réinterrogeant l'offre rurale existante, en réinventant les manières de consommer et de travailler, en soutenant l'innovation
- Impulser de nouvelles pratiques de mobilité au quotidien et une mobilité alternative (covoiturage ; autopartage ; vélos...), soutenir le maillage du territoire et conforter les connexions des communes rurales avec leur bourg de proximité

Les types d'opération soutenus seront :

- Les projets de recherche liés aux problématiques d'habitats, de commerces et de services
- Les études, expertises, missions de maîtrise d'œuvre, travaux et aménagements visant à :
 - Soutenir la création de nouveaux équipements et services à la population ;
 - Développer des nouvelles pratiques de mobilité ;
 - Créer, moderniser et/ou développer de nouveaux espaces de vie et de sociabilité ;Accompagner le développement de l'offre d'habitat à destination des apprentis, salariés de courte durée (saisonniers, CDD, intérim), stagiaires, habitat partagé de type intergénérationnel
- Les actions d'animation, de communication, de formation en matière de mobilité et/ou de services à la population
- La création d'outils et de services numériques en cohérence avec le maillage déjà mis en place visant à :
 - Créer de nouveaux services et nouveaux accès aux services existants ;
 - Développer de nouveaux espaces de vie, et de nouvelles offres de services ;
 - Accompagner le développement de l'offre de service à la population.

❗ Sont inéligibles les projets suivants :

- Les projets de transformation et valorisation de la production agricole (dispositif FEADER 302), **sauf** les projets de valorisation et commercialisation de produits locaux hors agriculteurs actifs,
- Les projets correspondants aux dispositifs FEDER **sauf** les projets de développement numérique d'échelle locale, les projets sous le seuil FEDER, et les itinéraires cyclables hors FEDER
- Les projets éligibles aux autres dispositifs régionaux FEADER de droit commun ou aux dispositifs européens FSE.
- Les projets ayant déjà été financés au titre d'un précédent AAP du GAL AuRA des Terroirs Bourbonnais

Se renseigner auprès de votre interlocuteur du GAL.

2 PORTEURS DE PROJETS ELIGIBLES

Peut présenter un projet à cet appel à projets : toute personne physique disposant d'un numéro SIREN ou personne morale

Sont inéligibles :

- Les bénéficiaires définis comme inéligibles dans le document « Les règles communes à toutes les aides FEADER » ;

- Les indivisions ;

3 CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les conditions d'éligibilité sont les obligations qui doivent être remplies au moment de la sélection pour que le projet soit éligible au présent dispositif. Ces conditions sont les suivantes :

Le projet doit se situer dans une commune éligible dont la liste figure en annexe 2.

Définition du centre-bourg : « Une commune qui comporte à minima un des équipements listés dans la base permanente des équipements sur la base de l'INSEE suivants :

- A2 : Services généraux (banque, ets postal, funéraire)
- A3 : Service automobiles (réparation, contrôle technique, location, école de conduite)
- A4 : Artisanat du bâtiment (maçon, peintre, électricien, plombier, entreprise générale)
- A5 : Autres services à la population (coiffure, vétérinaire, intérim, restauration, agence immobilière, pressing, laverie, institut de beauté)
- B : Commerces alimentaires, et non alimentaires
- D : Santé, actions sociales
- E : Transport et déplacements (taxi, VTC, gare)
- G : Tourisme (hôtel, camping, agence de voyage, info touristique) »

Les projets dont la localisation se situe dans une commune de 10 000 habitants ou plus sont éligibles à condition qu'ils bénéficient à la zone rurale (territoire du GAL hors communes de plus de 10 000 hab.). Un argumentaire devra être fourni par le porteur de projet et validé par le comité de programmation.

- Les règles communes à toutes les aides FEADER consultables sur le site du Guide des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/aides>, dans la rubrique « Déposer une demande » du dispositif concerné.

4 DEPENSES

4.1. Dépenses éligibles

① Les dépenses doivent être supportées par le bénéficiaire, être nécessaires à la réalisation de l'opération et comporter un lien démontré avec celle-ci.

Peuvent être financées les dépenses suivantes :

Dépenses au réel

- Toutes dépenses (matérielles et immatérielles) directement liées à l'opération y compris :
 - Tout devis ou facture inférieur à 100 HT

Dépenses sous forme de coûts simplifiés (OCS) :

- Les frais de personnels directs, pris en charge sous forme de coûts unitaires, dans la limite de 12 mois équivalent temps plein par projet ;
- Les coûts indirects et frais de déplacement, pris en compte sous forme d'un taux forfaitaire respectif de 15% et 5% des frais de personnel directs éligibles.

Les modalités de prise en compte des dépenses sous formes de coûts simplifiés (OCS) sont décrites dans le document « Les règles communes à toutes les aides FEADER » partie « règles communes relatives à la mise en place des options de coûts simplifiés », consultables sur le site du Guide des aides de la Région Auvergne Rhône Alpes <https://www.auvergnernhonealpes.fr/aides>, dans la rubrique « Déposer une demande » du dispositif concerné

4.2. Dépenses inéligibles

Ne peuvent pas être financées les dépenses suivantes :

- Les dépenses inéligibles transversales au FEADER sont consultables dans le document « Les règles communes à toutes les aides FEADER » sur le site du Guide des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes <https://www.auvergnernhonealpes.fr/aides>, dans la rubrique « Déposer une demande » du dispositif concerné.
- Les véhicules standards (utilitaires, remorques) sans aménagement spécifique
- Achat de foncier bâti ou non bâti
- Travaux de construction ou d'extension de biens immobiliers,
- Travaux de démolition/déconstruction hors les projets de réhabilitation immobilière et d'aménagements paysagers
- Travaux relatifs aux infrastructures de voirie (trottoirs, aménagements de surface, stationnement automobile), d'adduction d'eau potable, d'assainissement et d'électrification
- La mise à disposition de personnel,
- Les frais de stagiaires,
- Dépenses de déplacement (transport, hébergement et restauration) pour les participants à l'opération non rémunérés par la structure,
- Les frais de réception (prestation de traiteur, boissons, location de barnum)
- Les achats de consommables
- Les achats de matériels d'occasion ou reconditionnés

4.3. Plancher et plafond de mes dépenses

Pour être éligibles, les projets doivent présenter des dépenses pour un montant devant dépasser 5 000 € HT de dépenses éligibles retenues après instruction.

ⓘ Seules les dépenses initiées après le dépôt de votre dossier sont éligibles à la subvention. Cette date est rappelée dans votre récapitulatif de demande après saisie de votre dossier en ligne. **Vous devez donc veiller à déposer votre dossier avant le début de réalisation de votre projet.**

ⓘ Les dépenses initiées avant le dépôt de votre dossier peuvent rendre la totalité de votre projet inéligible ; c'est notamment le cas pour les projets ne visant pas une finalité agricole et devant relever d'un régime d'aide d'Etat. Renseignez-vous auprès du service instructeur.

NB : Par dépenses initiées pour la conduite du projet, il faut comprendre tout devis signé, tout bon pour accord, toute commande passée au bénéfice de la mise en œuvre du projet. Seules les études préalables initiées en amont du dépôt du projet peuvent rester éligibles à la subvention.

ⓘ L'attribution d'une subvention n'est pas automatique. Votre demande d'aide peut être rejetée. Aussi, tout commencement des dépenses après le dépôt de votre dossier, mais avant l'éventuelle notification de l'aide attribuée, relève de votre seule responsabilité.

5 LES ENGAGEMENTS A RESPECTER DANS LE CADRE DE CET APPEL A PROJETS

ⓘ Pour bénéficier d'une subvention du FEADER, vous devez impérativement respecter des engagements.

Ceux-ci sont précisés dans le document « Engagements du demandeur » consultable et téléchargeable sur le site du Guide des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes <https://www.auvergnernhonealpes.fr/aides>, dans la rubrique « Déposer une demande » du dispositif concerné. Veuillez les lire attentivement et les accepter lors de la transmission de votre demande d'aide en ligne.

6 MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE POUR MON PROJET

6.1. Financeurs possibles

Cet appel à projets est financé par des financeurs publics divers (Etat, Région, Département, EPCI...) et le FEADER.

6.2. Modalité de calcul de l'aide

Le taux d'aide publique appliqué aux projets sélectionnés est de 100% de l'assiette des dépenses éligibles HT retenues par le service instructeur. Ce taux d'aide peut être modulé de la façon suivante

- Plancher d'aide LEADER : 2 000 €
- Plafond d'aide LEADER : 60 000 €

Lorsque le projet relève d'un règlement d'aide d'Etat, le taux d'aide mentionné ci-dessus est plafonné par les règles des régimes d'aides d'Etat en vigueur mais ne peut en aucun cas excéder celui du présent dispositif.

6.3. Enveloppe FEADER total budgétée sur l'appel à projets

Sans objet

7 BASE REGLEMENTAIRE

- Règlement (UE) n°2115/2021 du 2 décembre 2021 abrogeant les règlements (UE) n°1305/2013 et (UE) n°1307/2013 relatifs au soutien au développement rural par le FEADER ;
- Règlement (UE) n°2116/2021 du 2 décembre 2021 abrogeant le règlement (UE) n°1306/2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune ;
- Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027 de la France (PSN) approuvé le 31 août 2022 ;
- Intervention du PSN 77.05 - LEADER ;
- Délibération du Conseil régional n° 2021-07 du 2 juillet 2021 autorisant le Président du Conseil régional à procéder, après avis du comité régional de programmation, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens dont la Région est l'autorité de gestion ;
- Délibération du Conseil régional n° 2022-10 / 05-8-7058 des 20 et 21 octobre 2022 autorisant le Président à présenter la candidature de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en qualité d'Autorité de Gestion Régionale du Feader pour la période de programmation débutant en 2023 et à prendre de façon anticipée tous les actes juridiques préparatoires nécessaires à l'entrée en vigueur du Plan Stratégique National débutant en 2023 ;
- Délibération de la Commission Permanente du 16 décembre 2022 actant la Région comme Autorité de gestion du FEADER ;
- Arrêté régional n°2023/04/00185 du 03/05/2023 portant sélection des stratégies locales de développement au titre du dispositif 501 « Porter un projet LEADER » du programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes, Autorité de Gestion Régionale (AGR) du Feader 2023-2027 et le Groupe d'Action Locale (GAL) « GAL Auvergne Rhône-Alpes des Terroirs Bourbonnais » du 12/12/2023 relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027
- Régime d'aides d'Etat le cas échéant ;
- Vote du comité de programmation en date du 25/06/2024, validant l'AAP

Pour toute question et **avant tout dépôt d'une demande d'aide**, merci de bien vouloir contacter votre interlocuteur local :

○ **Pour le bassin de Montluçon**

(Montluçon Communauté, Commentry Montmarault Nérès Communauté, CC Pays d'Huriel, CC Pays de Tronçais, CC Val de Cher)

- **Solène LEVEQUE** – 04.70.05.70.70 – solene.leveque.vallee.montlucon@orange.fr
- **Ophélie IDIER** – 04.70.05.70.70 - o.idier.vallee.montlucon@gmail.com

○ **Pour le bassin de Moulins**

(Moulins Communauté, CC Bocage Bourbonnais, CC Entr'Allier Besbre et Loire)

- **Corentin BORDE** – 04.70.48.14.36 – c.borde@agglo-moulins.fr

○ **Pour le bassin de Vichy**

(Vichy Communauté, CC Pays de Lapalisse, CC Saint-Pourçain Sioule Limagne)

- **Florentin GEORGESCU** – 06.08.51.33.96 - f.georgescu@agglo-moulins.fr

Grille de sélection - FEADER Auvergne-Rhône-Alpes 23-27



Intitulé du dispositif :

AAP 1.1 «Revitalisation des centres-bourgs »
Référence PDA : 501- AURGAL0002-FA1-AAP 1.3

Critère de sélection	Notation du critère*		Note attribuée	Pondération	Note maxi	Justificatif demandé pour l'attribution des points	
Critère 1 - Développement du territoire	Stratégie du Territoire			1	20		
	Le projet répond à la stratégie territoriale	5					
	Le projet répond à la stratégie territoriale et s'articule avec les dynamiques existantes	10					
	Impact économique						
	Le projet maintient un ou plusieurs emplois	5					
	Le projet créé un ou plusieurs emplois	10					
Critère 2 - Caractère structurant	Impact territorial			1	30		
	A l'échelle d'au moins 3 communes	5					
	A l'échelle d'une intercommunalité	10					
	A l'échelle de 2 intercommunalités ou plus	15					
	A l'échelle du GAL	25					
	Viabilité, pérennité						
	Le projet est construit dans son organisation et son développement dans le temps pour monter en puissance et assurer sa pérennité	5					
Critère 3 - Mobilisation des acteurs	Partenariat et mise en réseau			1	15	Argumentaire à développer dans le descriptif de projet	
	Rapprochement envers les acteurs du territoire (public/privé)	5					
	Véritable collaboration fondée sur un objectif partagé	10					
	Participation des acteurs locaux						
	Démarche ascendante associant la population et/ou les forces vives du territoire	5					
Critère 4 - Innovation	Innovation			1	20		
	Amélioration d'une opération existante en y apportant un plus	10					
	Opération nouvelle et qui constitue à en faire un territoire démonstrateur	15					
	Caractère transférable du projet						
	Le projet peut être reproduit au-delà du territoire du GAL	5					
Critère 5 - Développement durable	Le projet s'inscrit dans une ambition de transition écologique ou énergétique	10		1	15		
	Le projet s'inscrit dans une ambition de transition écologique et énergétique	15					
NOTE OBTENUE			0		100		

Note minimale possible :
Note maximale possible :
NOTE ELIMINATOIRE :**

0
100
50

** Les projets dont la note est inférieure ou égale à la note éliminatoire sont non sélectionnés

Annexe 2 – Liste des communes éligible à l'appel à projets AURGAL0002-FA1-AAP 1.3

Code INSEE	Nom de la commune	Nombre d'habitants (INSEE – base de données 2017)	EPCI
03001	Abrest	2 978	CA Vichy Communauté
03002	Agonges	323	CC du Bocage Bourbonnais
03003	Ainay-le-Château	1 020	CC du Pays de Tronçais
03004	Andelaroche	265	CC du Pays de Lapalisse
03005	Archignat	340	CC du Pays d'Huriel
03006	Arfeuilles	665	CA Vichy Communauté
03007	Arpheuilles-Saint-Priest	363	CA Montluçon Communauté
03008	Arronnes	388	CA Vichy Communauté
03009	Aubigny	168	CA Moulins Communauté
03010	Audes	447	CC du Val de Cher
03011	Aurouër	422	CA Moulins Communauté
03012	Autry-Issards	331	CC du Bocage Bourbonnais
03013	Avermes	4 064	CA Moulins Communauté
03014	Avrilly	138	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03015	Bagneux	331	CA Moulins Communauté
03016	Barberier	145	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03017	Barrais-Bussolles	198	CC du Pays de Lapalisse
03018	Bayet	712	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03019	Beaulon	1 675	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03020	Beaune-d'Allier	298	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03022	Bellenaves	1 039	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03023	Bellerive-sur-Allier	8 763	CA Vichy Communauté
03024	Bert	249	CC du Pays de Lapalisse
03025	Bessay-sur-Allier	1 365	CA Moulins Communauté
03026	Besson	786	CA Moulins Communauté
03027	Bézenet	971	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03028	Billezois	388	CC du Pays de Lapalisse
03029	Billy	793	CA Vichy Communauté
03030	Biozat	860	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03031	Bizeneuille	303	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté

03032	Blomard	250	CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
03033	Bost	192	CA Vichy Communauté
03034	Boucé	520	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03036	Bourbon-l'Archambault	2 632	CC du Bocage Bourbonnais
03037	Braize	260	CC du Pays de Tronçais
03038	Bransat	519	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03039	Bresnay	390	CA Moulins Communauté
03040	Bressolles	1 141	CA Moulins Communauté
03043	Broût-Vernet	1 244	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03044	Brugheas	1 517	CA Vichy Communauté
03045	Busset	930	CA Vichy Communauté
03046	Buxières-les-Mines	1 088	CC du Bocage Bourbonnais
03048	Cérilly	1 335	CC du Pays de Tronçais
03049	Cesset	426	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03051	Chambérat	311	CC du Pays d'Huriel
03052	Chamblet	1 126	CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
03053	Chantelle	1 100	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03054	Chapeau	238	CA Moulins Communauté
03058	Chappes	235	CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
03059	Chareil-Cintrat	365	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03060	Charmeil	999	CA Vichy Communauté
03061	Charmes	404	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03062	Charroux	370	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03064	Château-sur-Allier	181	CA Moulins Communauté
03065	Châtel-de-Neuvre	551	CC du Bocage Bourbonnais
03066	Châtel-Montagne	352	CA Vichy Communauté
03067	Châtelperron	150	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03068	Châtelus	109	CA Vichy Communauté
03069	Châtillon	320	CC du Bocage Bourbonnais
03071	Chavroches	250	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03072	Chazemais	507	CC du Pays d'Huriel
03073	Chemilly	651	CA Moulins Communauté
03074	Chevagnes	679	CA Moulins Communauté
03075	Chezelle	177	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03076	Chézy	248	CA Moulins Communauté

03078	Chouvigny	235	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03079	Cindré	309	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03080	Cognat-Lyonne	704	CA Vichy Communauté
03081	Colombier	344	CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
03082	Commentry	6 427	CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
03083	Contigny	604	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03084	Cosne-d'Allier	2 073	CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
03085	Coulandon	712	CA Moulins Communauté
03087	Couleuvre	588	CC du Pays de Tronçais
03088	Courçais	327	CC du Pays d'Huriel
03089	Coutansouze	155	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03090	Couzon	307	CA Moulins Communauté
03091	Créchy	464	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03092	Cressanges	641	CC du Bocage Bourbonnais
03093	Creuzier-le-Neuf	1 192	CA Vichy Communauté
03094	Creuzier-le-Vieux	3 405	CA Vichy Communauté
03095	Cusset	13 142	CA Vichy Communauté
03096	Deneuille-lès-Chantelle	83	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03097	Deneuille-les-Mines	371	CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
03098	Désertines	4 508	CA Montluçon Communauté
03099	Deux-Chaises	401	CC du Bocage Bourbonnais
03100	Diou	1 423	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03101	Domérat	8 946	CA Montluçon Communauté
03102	Dompierre-sur-Besbre	3 097	CC Entr'Allier Besbre et Loire
58104	Dornes	1 456	CA Moulins Communauté
03104	Doyet	1 214	CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
03105	Droiturier	343	CC du Pays de Lapalisse
03106	Durdatt-Larequille	1 446	CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
03107	Ébreuil	1 294	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03108	Échassières	392	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03109	Escurolles	807	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03110	Espinasse-Vozelle	1 018	CA Vichy Communauté
03111	Estivareilles	1 119	CC du Val de Cher

03112	Étroussat	664	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03113	Ferrières-sur-Sichon	569	CA Vichy Communauté
03115	Fleuriel	339	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03116	Fourilles	200	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03117	Franchesse	483	CC du Bocage Bourbonnais
03118	Gannat	6 032	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03119	Gannay-sur-Loire	413	CA Moulins Communauté
03120	Garnat-sur-Engièvre	717	CA Moulins Communauté
03121	Gennetines	685	CA Moulins Communauté
03122	Gipcy	244	CC du Bocage Bourbonnais
03124	Gouise	222	CA Moulins Communauté
03158	Haut-Bocage	908	CC du Val de Cher
03126	Hauterive	1 183	CA Vichy Communauté
03127	Hérisson	632	CC du Pays de Tronçais
03128	Huriel	2 702	CC du Pays d'Huriel
03129	Hyds	334	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03130	Isle-et-Bardais	278	CC du Pays de Tronçais
03131	Isserpent	547	CC du Pays de Lapalisse
03132	Jaligny-sur-Besbre	590	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03133	Jenzat	523	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03047	La Celle	423	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03050	La Chabanne	197	CA Vichy Communauté
03055	La Chapelaude	1 022	CC du Pays d'Huriel
03056	La Chapelle	383	CA Vichy Communauté
03057	La Chapelle-aux-Chasses	213	CA Moulins Communauté
03114	La Ferté-Hauterive	306	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03125	La Guillerymie	129	CA Vichy Communauté
03206	La Petite-Marche	182	CA Montluçon Communauté
03134	Laféline	200	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03135	Lalizolle	389	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03136	Lamaids	227	CA Montluçon Communauté
03137	Langy	278	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03138	Lapalisse	3 201	CC du Pays de Lapalisse
03139	Laprugne	328	CA Vichy Communauté
03140	Lavault-Sainte-Anne	1 198	CA Montluçon Communauté

03141	Lavoine	148	CA Vichy Communauté
03035	Le Bouchaud	218	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03041	Le Brethon	337	CC du Pays de Tronçais
03042	Le Breuil	549	CC du Pays de Lapalisse
03103	Le Donjon	1 096	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03164	Le Mayet-d'École	272	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03165	Le Mayet-de-Montagne	1467	CA Vichy Communauté
03183	Le Montet	471	CC du Bocage Bourbonnais
03208	Le Pin	418	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03281	Le Theil	408	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03306	Le Vernet	1 998	CA Vichy Communauté
03309	Le Veudre	465	CA Moulins Communauté
03313	Le Vilhain	283	CC du Pays de Tronçais
03142	Lenax	258	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03143	Lételon	109	CC du Pays de Tronçais
03144	Liernolles	221	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03145	Lignerolles	755	CA Montluçon Communauté
03146	Limoise	191	CA Moulins Communauté
03147	Loddes	166	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03148	Loriges	359	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03149	Louchy-Montfand	453	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03150	Louroux-Bourbonnais	216	CC du Bocage Bourbonnais
03151	Louroux-de-Beaune	168	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03152	Louroux-de-Bouble	247	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03154	Luneau	293	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03155	Lurcy-Lévis	1 932	CA Moulins Communauté
03156	Lusigny	1 752	CA Moulins Communauté
03157	Magnet	1 006	CA Vichy Communauté
03159	Malicorne	810	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03160	Marcenat	409	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03161	Marcillat-en-Combraille	935	CA Montluçon Communauté
03162	Marigny	210	CA Moulins Communauté
03163	Mariol	816	CA Vichy Communauté
03166	Mazerier	306	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03167	Mazirat	286	CA Montluçon Communauté
03168	Meaulne-Vitray	904	CC du Pays de Tronçais

03169	Meillard	324	CC du Bocage Bourbonnais
03170	Meillers	142	CC du Bocage Bourbonnais
03171	Mercy	264	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03172	Mesples	126	CC du Pays d'Huriel
03174	Molles	924	CA Vichy Communauté
03175	Monestier	294	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03176	Monétay-sur-Allier	534	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03177	Monétay-sur-Loire	270	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03178	Montaiguët-en-Forez	321	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03179	Montaigu-le-Blin	312	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03180	Montbeugny	692	CA Moulins Communauté
03181	Montcombroux-les-Mines	316	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03182	Monteignet-sur-l'Andelot	267	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03184	Montilly	516	CA Moulins Communauté
03185	Montluçon	36 746	CA Montluçon Communauté
03186	Montmarault	1 544	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03187	Montoldre	641	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03188	Montord	216	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03189	Montvicq	744	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03190	Moulins	20 227	CA Moulins Communauté
03191	Murat	312	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03192	Nades	157	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03193	Nassigny	186	CC du Val de Cher
03194	Naves	121	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03195	Nérès-les-Bains	2 646	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03196	Neuilly-en-Donjon	225	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03197	Neuilly-le-Réal	1 489	CA Moulins Communauté
03198	Neure	188	CA Moulins Communauté
03200	Neuvy	1 819	CA Moulins Communauté
03201	Nizerolles	328	CA Vichy Communauté
03202	Noyant-d'Allier	643	CC du Bocage Bourbonnais
03203	Paray-le-Frésil	399	CA Moulins Communauté
03204	Paray-sous-Briailles	642	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03205	Périgny	451	CC du Pays de Lapalisse

03207	Pierrefitte-sur-Loire	523	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03209	Poëzat	151	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03210	Pouzy-Mésangy	412	CA Moulins Communauté
03211	Prémilhat	2 507	CA Montluçon Communauté
03212	Quinssaines	1 512	CA Montluçon Communauté
03213	Reugny	252	CC du Val de Cher
03214	Rocles	383	CC du Bocage Bourbonnais
03215	Rongères	578	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03216	Ronnet	177	CA Montluçon Communauté
03217	Saint-Angel	789	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03218	Saint-Aubin-le-Monial	274	CC du Bocage Bourbonnais
03219	Saint-Bonnet-de-Four	216	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03220	Saint-Bonnet-de-Rochefort	712	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03221	Saint-Bonnet-Tronçais	734	CC du Pays de Tronçais
03223	Saint-Christophe	481	CC du Pays de Lapalisse
03224	Saint-Clément	307	CA Vichy Communauté
03225	Saint-Désiré	456	CC du Pays d'Huriel
03226	Saint-Didier-en-Donjon	263	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03227	Saint-Didier-la-Forêt	387	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03229	Saint-Ennemond	644	CA Moulins Communauté
03261	Sainte-Thérence	191	CA Montluçon Communauté
03230	Saint-Étienne-de-Vicq	543	CC du Pays de Lapalisse
03231	Saint-Fargeol	195	CA Montluçon Communauté
03232	Saint-Félix	325	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03233	Saint-Genest	414	CA Montluçon Communauté
03234	Saint-Gérard-de-Vaux	392	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03235	Saint-Gérard-le-Puy	1 002	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03237	Saint-Germain-de-Salles	434	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03236	Saint-Germain-des-Fossés	3 722	CA Vichy Communauté
03238	Saint-Hilaire	548	CC du Bocage Bourbonnais
03239	Saint-Léger-sur-Vouzance	275	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03240	Saint-Léon	560	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03241	Saint-Léopardin-d'Augy	405	CA Moulins Communauté
03242	Saint-Loup	582	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03244	Saint-Marcel-en-Marcillat	138	CA Montluçon Communauté

03243	Saint-Marcel-en-Murat	130	CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
03245	Saint-Martin-des-Lais	124	CA Moulins Communauté
03246	Saint-Martinien	615	CC du Pays d'Huriel
03247	Saint-Menoux	1 077	CC du Bocage Bourbonnais
03248	Saint-Nicolas-des-Biefs	173	CA Vichy Communauté
03249	Saint-Palais	166	CC du Pays d'Huriel
58259	Saint-Parize-en-Viry	153	CA Moulins Communauté
03250	Saint-Pierre-Laval	363	CC du Pays de Lapalisse
03251	Saint-Plaisir	390	CC du Bocage Bourbonnais
03252	Saint-Pont	671	CA Vichy Communauté
03253	Saint-Pourçain-sur-Besbre	428	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03254	Saint-Pourçain-sur-Sioule	5 280	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03255	Saint-Priest-d'Andelot	149	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03256	Saint-Priest-en-Murat	230	CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
03257	Saint-Prix	815	CC du Pays de Lapalisse
03258	Saint-Rémy-en-Rollat	1 741	CA Vichy Communauté
03259	Saint-Sauvier	351	CC du Pays d'Huriel
03260	Saint-Sornin	229	CC du Bocage Bourbonnais
03262	Saint-Victor	2 137	CA Montluçon Communauté
03263	Saint-Voir	197	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03264	Saint-Yorre	2 614	CA Vichy Communauté
03265	Saligny-sur-Roudon	760	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03266	Sanssat	264	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03267	Saulcet	718	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03268	Saulzet	390	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03269	Sauvagny	91	CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
03270	Sazeret	153	CC Commentry Montmarault Nérís Communauté
03271	Serbannes	851	CA Vichy Communauté
03272	Servilly	301	CC du Pays de Lapalisse
03273	Seuillet	515	CA Vichy Communauté
03274	Sorbier	321	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03275	Souvigny	1 878	CA Moulins Communauté
03276	Sussat	107	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03277	Target	266	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne

03278	Taxat-Senat	200	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03279	Teillet-Argenty	566	CA Montluçon Communauté
03280	Terjat	206	CA Montluçon Communauté
03282	Theneuille	379	CC du Pays de Tronçais
03283	Thiel-sur-Acolin	1 141	CA Moulins Communauté
03284	Thionne	323	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03285	Tortezais	178	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03286	Toulon-sur-Allier	1 169	CA Moulins Communauté
03287	Treban	396	CC du Bocage Bourbonnais
03288	Treignat	404	CC du Pays d'Huriel
03289	Treteau	532	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03290	Trévol	1 684	CA Moulins Communauté
03291	Trézelles	417	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03292	Tronget	911	CC du Bocage Bourbonnais
03293	Urçay	274	CC du Pays de Tronçais
03294	Ussel-d'Allier	163	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03296	Valigny	388	CC du Pays de Tronçais
03297	Vallon-en-Sully	1 593	CC du Val de Cher
03298	Varennes-sur-Allier	3 633	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03299	Varennes-sur-Tèche	254	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03300	Vaumas	550	CC Entr'Allier Besbre et Loire
03301	Vaux	1 146	CC du Val de Cher
03303	Venas	243	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03304	Vendat	2 274	CA Vichy Communauté
03305	Verneix	614	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03307	Verneuil-en-Bourbonnais	246	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03310	Vichy	24 523	CA Vichy Communauté
03311	Vicq	337	CC Saint-Pourçain Sioule Limagne
03312	Vieure	285	CC du Bocage Bourbonnais
03314	Villebret	1 352	CA Montluçon Communauté
03315	Villefranche-d'Allier	1 371	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté
03316	Villeneuve-sur-Allier	1 087	CA Moulins Communauté
03317	Viplaix	308	CC du Pays d'Huriel
03319	Voussac	490	CC Commentry Montmarault Nérès Communauté

03320	Ygrande	791	CC du Bocage Bourbonnais
03321	Yzeure	13 625	CA Moulins Communauté